



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

LA CFDT SIGNE L'ACCORD, ET MAINTENANT !

Depuis quelques semaines, le projet concentration a été mis en place. Il répond, dicit la direction, à des besoins de rapprochement des collecteurs auprès des établissements qu'ils relèvent.

Cependant, étant donné les nombreux mouvements qu'une grande partie de ce personnel concerné a dû accepter ces dernières années, mais aussi les changements d'organisation que ces déménagements induisent (nombres de lignes, découpages, etc ...), le sentiment d'amertume est fort. De plus, et à défaut d'avoir pu obtenir de la direction, une négociation globale, nous nous sommes retrouvés à devoir mener les discussions au plus près des directions locales et aussi à revoir nos prétentions à la baisse. Explications :

Le contexte

La CFDT avait proposé dès les premières rencontres d'aller **vers un cadrage DSCC sur les modalités indemnitaires** ainsi que sur les questions de mobilité. Comme cela, nous aurions pu « évacuer » ces questions et tirer cette négociation vers le haut ! De plus, cette démarche aurait permis d'appréhender les autres problématiques (conditions de travail, découpage de lignes, bulletins d'itinéraires, etc ...) localement avec une meilleure sérénité. Au contraire, le refus de la DSCC face à cette proposition a conduit à une cristallisation totale autour des questions indemnitaires alors que tant de choses méritaient qu'on s'y intéresse un peu plus ! **La CFDT aurait préféré que l'on s'attarde plus sur la question des conditions de travail.**

Signer ou pas ?

L'absence de cadrage a rendu le contexte compliqué et surtout confus. L'obligation de discuter avec chaque DE des sites concernés a embrouillé la négociation car tout était décidé au niveau de la DSCC. Aussi pour la CFDT, le moment est venu de regarder objectivement les résultats. Bien-sûr, ils sont en-deçà des demandes formulées tout du long mais également loin des attentes des collègues. Cependant, comme nous nous y étions engagés, des éléments importants ont pu être inclus dans l'accord. **Au final, la CFDT a pris ses responsabilités face aux accords proposés en les signant, en lien avec le souhait des salariés.** En effet, nombre d'entre vous nous ont demandé de signer cet accord. Seuls les collègues venant de Champerret ne profiteront pas de ces compensations en raison d'un contexte de négociations locales très tendu dès le départ.

Et maintenant ?

Aujourd'hui, les nouvelles organisations se mettent en place et chacun découvre son nouvel univers de travail. La CFDT aura une attention toute particulière sur les conditions de travail. Ainsi, **la CFDT demande la mise en place d'une commission de suivi** afin d'aborder toutes les problématiques qui pourraient survenir. D'ailleurs, notre première demande serait que **le nécessaire pour se désaltérer (fontaines à eau, bouteilles) soit prévue dans l'ensemble des centres. Et au plus vite !**

Comme vous le voyez, de nombreuses demandes ont été formulées par la CFDT sur ce dossier. Il est vrai que la compensation attendue pour les efforts fournis n'est pas à la hauteur de nos espérances. Elle est d'ailleurs bien en dessous de ce que nous avons connue il y a quelques temps. Si vous avez des doutes sur le calcul d'allongement de trajet, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un militant CFDT !

Mais face à ce constat, la CFDT a cependant tout mis en œuvre afin de garantir les indemnités liées à l'allongement du temps de trajet. Nous nous sommes battus depuis le début pour obtenir des contreparties acceptables. Il est cependant important d'avoir à l'esprit qu'à défaut des signatures de la CFDT et de FO, cet accord n'aurait pas été valide. Et vous n'auriez strictement RIEN touché...

Si vous avez des doutes sur le calcul d'allongement de trajet, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un militant CFDT !

3 RC ou
2 RC

+

Indemnités allon-
gement trajet

Sans signature :
0€ !

Demande d'une
commission de
suivi

